

Conditions générales applicables aux locataires, organisateurs, exposants, constructeurs de stands et fournisseurs qui transportent des biens vers et depuis le parc des expositions de Messe Basel.

Introduction

Le présent règlement logistique fixe les règles générales qu'il convient de respecter dans les halles et locaux de MCH Foire Suisse (Bâle) SA (dénommées ci-après MCH) dans le cadre de la livraison et de l'enlèvement des structures de stands et des biens d'exposition. Il s'applique à toutes les personnes qui, à l'occasion d'une manifestation, transportent des biens vers ou depuis le parc des expositions de Messe Basel.

Les prescriptions du Règlement général s'appliquent pour tout ce qui concerne la construction de stand, l'exploitation et la sécurité pendant les manifestations sur le site de Messe Basel.

1 Annonce

1.1 Généralités

Toutes les opérations de transport vers et depuis le parc des expositions de Messe Basel doivent préalablement être annoncées à MCH. MCH définit ensuite un créneau horaire pour le transbordement de marchandises.

1.2 Login et mot de passe

Toute personne qui, à l'occasion d'une manifestation, transporte des biens vers ou depuis Messe Basel, reçoit de la part de MCH, par poste ou par mail, un login personnel et un mot de passe initial pour pouvoir utiliser l'outil logistique de MCH sous <https://ims.messe.ch>. Chaque utilisateur est personnellement responsable de son login et des notifications effectuées avec. Nous vous prions de veiller à ce que vos constructeurs de vos stands et/ ou vos fournisseurs prennent contact avec la Helpline logistique afin d'obtenir leur propre login (helpline@messe.ch).

1.3 Annonce sur <https://ims.messe.ch>

L'annonce d'un transport s'effectue via l'outil logistique de MCH à l'aide d'un login personnel sur <https://ims.messe.ch>. Pour chaque transbordement de marchandises – aussi pour les transports durant une manifestation, une notification est nécessaire. Vous pouvez réserver, dans les délais de montage et de démontage définis par manifestation, un créneau horaire pour le transbordement de marchandises. Vous pouvez ensuite imprimer directement le «bordereau d'inscription Checkpoint» avec Print@Home. Songez à réserver directement un créneau horaire pour le transport aller-retour. Remarque : En cas d'indications divergentes (par ex. taille du véhicule) entre l'annonce et le transport réel, une nouvelle annonce payante au Checkpoint peut, le cas échéant, être nécessaire. Dans ce cas, il n'existe aucun droit au créneau horaire initial.

Une date doit être fixée via l'outil logistique pour garantir la livraison à temps des biens stockés (matériels de construction de stand etc.) pour le montage du stand (voir notice détaillée sur <https://ims.messe.ch>).

1.4 Exceptions

Les transports de produits traiteur ainsi que de produits alimentaires, de plantes et d'animaux ou concernant des chariots-grues, des véhicules frigorifiques et des chariots d'outillage nécessitent une notification spéciale à déclarer à la Helpline logistique: helpline@messe.ch ou tél.: + 41 58 206 34 11. Les annonces pour le dernier jour de la manifestation sont soumises à des dispositions particulières :

Les annonces pour voiture particulière sans remorque sont possibles seulement 1 heure après la clôture de la manifestation ; 1-3 heures après la clôture de la manifestation, les annonces pour voiture particulière et véhicule utilitaire sans remorque ne sont possibles que si des emballages pleins sont enlevés. Une autorisation d'accès est accordée pour les transports avec poids lourds/ semi-remorques sans/ avec remorque au plus tôt 3 heures après la clôture de la manifestation.

1.5 Changements et annulations

Les notifications faites et confirmées peuvent être modifiées gratuitement par le client à l'aide de l'outil logistique, jusqu'à 48 heures avant le début du transport. Pour les modifications à court terme, seul le partenaire logistique officiel de MCH (helpline@messe.ch / Tel. + 41 58 206 34 11) peut les faire. Vous pouvez effectuer gratuitement les annulations via l'outil logistique sur <https://ims.messe.ch> dans le champ «Modifier notification», jusqu'à 48 heures avant le début du transport.

1.6 Plan d'accès au Checkpoint

Le plan d'accès au Checkpoint est automatiquement généré avec le «bordereau d'inscription Checkpoint» et peut être imprimé directement via <https://ims.messe.ch>.

2 Checkpoint

2.1 Généralités

Tous les transports vers ou depuis le parc des expositions doivent passer par le Checkpoint. Le jour autorisé, il est important d'accéder au Checkpoint à Bâle, dans le créneau horaire défini sur le «bordereau d'inscription Checkpoint». Le bordereau d'inscription est contrôlé ici et toutes les données actuelles de transport (par ex. plaque d'immatriculation du véhicule) sont complétées. Si tout est en ordre, vous recevez le bordereau d'inscription pour la zone de livraison et une surface de transbordement est attribuée aux véhicules (camions, véhicules de livraison et voitures) dans la zone de

livraison. Le fait d'arriver en avance ne donne pas droit à un accès anticipé à la zone de livraison. Sans bordereau d'inscription ou créneau horaire correct, il faudra s'attendre à des temps d'attentes trop longs et à un prélèvement de taxes supplémentaires.

2.2 Dédouanement

Si les marchandises n'ont pas encore été dédouanées, le chauffeur peut effectuer cette formalité au guichet du Checkpoint (Détails, voir feuille d'information «Formalités douanières» m-manager ou Bureau de douane de la Foire tél. 0041 (0)58 206 21 22 / messe.bs-stjakob-zi@ezv.admin.ch).

3 Zone de livraison

3.1 Contrôle

Lors de votre arrivée dans la zone de livraison, la validité de votre bordereau d'inscription est vérifiée, une caution en espèces est encaissée (voir 5. Taxes) et la surface de transbordement appropriée est assignée au véhicule.

Sans le bordereau d'inscription, l'accès est refusé et une nouvelle notification payante au Checkpoint est requise pour le transport. La caution en espèces est remboursée si la limite de temps fixée pour le transbordement n'est pas dépassée. Dans le cas contraire, elle revient à MCH.

3.2 Déchargement et de chargement

Il n'est pas possible de se charger soi-même du déchargement et du chargement des structures de stands et des biens d'exposition, ainsi que du transport aller-retour de la zone de livraison jusqu'au stand. Le partenaire logistique de MCH se charge des opérations de déchargement et de chargement des structures de stands et des biens d'exposition, ainsi que de leur transport vers et depuis le stand. Cette prestation est payante et sera facturée à l'exposant par MCH. Les tarifs sont disponibles dans le m-manager. Si des appareils de transport spéciaux sont nécessaires pour le déchargement et le chargement des biens, il faudra les commander à l'avance auprès du partenaire logistique de MCH (tél. +41 58 206 34 11 ; helpline@messe.ch).

Le montage du stand avec son propre matériel (échelles, transpalettes manuels, chariots élévateurs, etc.) est autorisé. Ce matériel ne doit toutefois pas être utilisé pour le transport du matériel de la zone de livraison au stand dans la halle. Remarque : En cas de livraison d'appareils de transport, d'engins de manutention ou plate-formes de travail appartenant au client ou loués, ceux-ci sont soumis en général à un contrôle de sécurité /de réception payant.

3.3 Marquage des conteneurs

Les conteneurs doivent être marqués à un emplacement bien visible (nom de l'évènement, nom de l'exposant, n° de la halle / du stand). Les étiquettes peuvent également être imprimées au moyen de l'outil logistique sur <https://ims.messe.ch>. Une étiquette «Fragile» doit être apposée de manière bien visible sur les conteneurs dans lesquels est transporté du matériel fragile.

3.4 Emballage de la marchandise

Les conteneurs /marchandises doivent être emballés de manière à pouvoir être transbordés facilement par le partenaire logistique officiel de MCH dans les zones de livraison et transportés dans les halles. L'emballage doit aussi protéger la marchandise contre tout dommage. Il faut s'attendre à un surcroît de travail et à des frais supplémentaires pour la manutention si les emballages ne sont pas corrects. Les endommagements ne peuvent pas être exclus.

3.5 Transports durant le salon

L'accès et le transbordement de marchandises durant le salon restent uniquement possibles pour les exposants et les fournisseurs munis d'un bordereau d'inscription.

3.6 Documentation

Toutes les prestations réservées et fournies en relation avec une notification (e. a. transports du véhicule vers le stand / du stand vers le véhicule) sont documentées exclusivement via l'outil logistique et sont aussi définitives sans signature. Ces données peuvent être consultées à tout moment avec le login personnel. D'éventuelles objections doivent être adressées par écrit en l'espace de 3 jours ouvrables à : helpline@messe.ch.

4 Logistique en relation avec le montage et le démontage des stands

4.1 Créneau horaire pour le montage et le démontage des stands

Un créneau horaire pour les opérations de montage et de démontage du stand est attribué à chaque exposant. Le créneau horaire est mentionné dans l'outil logistique sur <https://ims.messe.ch> sous la forme de jours de transport réservés dans le calendrier. Il indique le début et la fin du montage et du démontage du stand. Aucun autre transport ne peut être effectué en dehors de ce créneau horaire. Les délais de montage et de démontage du stand figurent aussi sur la «fiche technique».

En cas de non-respect du créneau horaire autorisé pour le montage et de démontage, une pénalité conventionnelle de 15 000.-/jour peut être réclamée au contrevenant.

4.2 Emballages vides

Les emballages vides sont des conteneurs vides, des moyens de chargement auxiliaires etc.

Il est interdit de stocker des emballages vides et du matériel d'emballage à l'extérieur des stands. Les emballages vides doivent être remis immédiatement au partenaire logistique officiel de MCH pour enlèvement et stockage ou récupérés par leur propriétaire. MCH se réserve le droit d'enlever et stocker aux frais de l'exposant les emballages vides déposés de façon illicite si celui-ci ne se conforme pas à la demande d'élimination. En cas de détérioration des emballages pleins qui ont été remis ou déclarés comme emballages vides, le propriétaire ne peut faire valoir aucune prétention en responsabilité envers MCH.

Le dernier jour de la manifestation, des emballages vides stockés en dehors de l'un des entrepôts du partenaire logistique officiel de MCH peuvent être transportés vers la zone de livraison, au plus tôt 1 heure après la clôture de la manifestation. En cas de non-respect de ce règlement, le créneau horaire attribué pour le démontage du stand annulé.

Les emballages vides sont restitués dès la fin de la manifestation depuis l'entrepôt du partenaire logistique officiel dans l'ordre Express (jusqu'à 3 heures env. après la clôture de l'évènement) et les emballages vides non Express (jusqu'au matin suivant). On ne peut faire valoir aucune prétention à un créneau horaire (par ex. jusqu'à 20:00 h). L'exposant est responsable des dommages et défauts résultant d'un non-respect des dispositions du Règlement général, des dispositions générales et des instructions du personnel du salon.

Seulement Swissbau : Les emballages vides (en général matériel d'emballage pour exposants) de la catégorie Express A sont restitués 3 heures après la clôture du salon depuis l'entrepôt du partenaire logistique officiel. Les emballages vides de la catégorie Express B sont remis conformément à la date convenue durant la phase de démontage spécifique au stand. On ne peut faire valoir aucune prétention à un créneau horaire (par ex. jusqu'à 10 heures).

4.3 Phase de démontage

Le dernier jour du salon, l'accès à la zone de livraison durant la première heure après la clôture de la manifestation n'est possible que pour la collecte des biens d'exposition et du matériel de décoration (par ex. ordinateurs, machines à café etc.) avec des véhicules jusqu'à un poids total de 3,5 t. Les emballages vides entreposés par le partenaire logistique officiel de MCH sont apportés sur le stand selon la catégorie d'emballage vide au plus tôt 1 heure après la clôture de la manifestation

4.4 Issues de secours et équipements techniques

Les issues de secours, escaliers, paliers d'escaliers, voies de circulation, systèmes d'alarme incendie et dispositifs d'extinction doivent rester dégagés en permanence. Ils doivent être parfaitement visibles et utilisables sans encombre. Toutes les entrées, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, doivent rester dégagées sur toute leur largeur. Toute personne qui obstrue des issues de secours ou bloque l'accès aux équipements techniques assume la responsabilité des coûts et dommages qui en résultent.

5 Taxes

Les annonces conformes au délai sont gratuites. Les annonces à court terme et celles auxquelles il n'est pas donné suite et qui ne sont pas annulées dans les temps sont payantes. Les taxes pour

- Caution en espèces CHF / EUR 100.- (à payer lors de l'entrée dans la zone de livraison)
- les transports qui sont annoncés à court terme au Checkpoint ou au coordinateur de l'équipe logistique (moins de 48 heures avant le début du transbordement de marchandises dans la zone de livraison) : CHF 100.-
- les transports qui ne sont pas effectués et annulés : CHF 200.-
- Services supplémentaires :
Lorsque des véhicules doivent accéder à la zone du Checkpoint en dehors des heures normales d'ouverture (par ex. ouverture des portes en dehors des heures normales, vérifications auprès de tiers, etc.) : CHF 150.-
- vérification et la déclaration des documents douaniers avec WA/n° : CHF 40.-
- contrôle de sécurité et réception des appareils étrangers (chariots élévateurs, plate-formes de travail, grues etc.) : CHF 1.000.-

6 Facturation des services

Sauf disposition contraire, MCH facture à l'exposant tous les services logistiques fournis par MCH et le partenaire logistique officiel ainsi que les taxes logistiques susmentionnées. Sauf indication contraire, les prix sont indiqués en CHF, plus la TVA légale.

7 Acceptation des conditions

En notifiant un transport via l'outil logistique de MCH sur <https://ims.messe.ch>, les locataires, organisateurs, exposants, constructeurs de stands et fournisseurs reconnaissent le caractère obligatoire du présent règlement logistique ainsi que du règlement de spedlogswiss et des CGV du logisticien de MCH, Sempex. Ils s'engagent également à porter les dispositions ce règlement logistique à la connaissance de leurs employés et auxiliaires, et à les faire respecter.

8 Validité

Si la teneur du présent règlement logistique devait donner lieu à des divergences d'opinion dans son interprétation, c'est la version en langue allemande qui ferait foi. L'invalidité d'une disposition n'entraîne pas l'invalidité de toutes les dispositions. Tous les arrangements oraux, autorisations individuelles et réglementations spéciales nécessitent une confirmation écrite par MCH pour être valables.

9 Droit applicable et juridiction compétente

Le droit suisse est seul applicable. Si MCH est partie contractante, les locataires, organisateurs, exposants, constructeurs de stands et fournisseurs relèvent, en cas de litige, de la compétence des tribunaux de droit commun du canton de Bâle-Ville. MCH peut faire valoir ses droits à l'égard d'un organisateur, exposant, constructeur de stand ou fournisseur au choix aussi auprès du tribunal de la ville dans laquelle celui-ci a son domicile ou son siège.

MCH Foire Suisse (Bâle) SA
La direction

Bâle, juillet 2015

MCH Foire Suisse (Bâle) SA
Place de la Foire | CH-4005 Bâle | Suisse
Téléphone + 41 58 206 34 11
E-mail helpline@messe.ch
Internet www.messe.ch

Informations utiles

Sites web des salons et foires

Toutes les informations pertinentes relatives au processus logistique sur le parc des expositions de Messe Basel sont disponibles sur les sites internet événementiels respectifs sous la rubrique «Logistique exposants».

Helpline logistique

helpline@messe.ch ou tél. + 41 58 206 34 11

Partenaire logistique officiel de MCH

Sempex AG

Isteinerstrasse 76

P.O. Box 150

CH-4016 Bâle (Suisse)

Tél. + 41 61 695 80 10

Fax + 41 61 695 80 19

info@sempex.ch

www.sempex.ch

Le partenaire logistique officiel de MCH est à votre disposition pour les opérations suivantes :

- Entreposage des conteneurs et des emballages pleins (entrepôt à l'année)
- Manutention et entreposage des emballages vides (entrepôt pour emballages vides)
- Transports (aussi nationaux et internationaux)
- Location d'appareils de transport (chariots élévateurs, transpalettes manuels etc.)
- Transbordement de marchandises